



Adaptation écosystémique dans les bassins transfrontières SEPTIÈME ATELIER SUR L'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES DANS LES BASSINS TRANSFRONTIÈRES

Qui se tiendra à Genève, les 29-30 avril 2019
Au Palais des Nations, Genève, Suisse
Et s'ouvrira le lundi 29 avril 2019, à 10h00

NOTE D'INFORMATION

I. Contexte

Le changement climatique pourrait avoir une grande incidence sur les écosystèmes liés à l'eau, tels que les zones humides. À l'inverse, des écosystèmes sains et durables accroissent notre résilience aux effets néfastes du changement climatique de par les services qu'ils peuvent fournir¹. L'adaptation écosystémique constitue l'une des solutions fondées sur la nature qui tire parti de la biodiversité et des services écosystémiques dans le cadre d'une stratégie d'adaptation globale pour aider les populations à s'adapter aux effets néfastes du changement climatique².

L'adaptation écosystémique étant l'une des approches holistiques appliquées au niveau de l'écosystème, elle se révèle particulièrement profitable aux bassins transfrontières où l'ensemble du bassin est perçu comme un écosystème et où les priorités en termes d'adaptation sont identifiées et déterminées en conséquence. À cet égard, éviter une adaptation inefficace et permettre le maintien des services écosystémiques au sein du bassin transfrontière dans son ensemble, constituent la valeur ajoutée de l'application de l'adaptation écosystémique dans les bassins transfrontières.

L'adaptation écosystémique pourrait être mise en œuvre au sein des bassins transfrontières en maintenant et en restaurant le bon état écologique des écosystèmes ; en utilisant les écosystèmes en tant que paysages naturellement "conçus" de manière à contribuer à réduire les impacts des catastrophes liées au changement climatique, et en intégrant des mesures d'adaptation au changement climatique aux stratégies et plans de gestion des zones humides et d'autres écosystèmes et inversement³.

Outre son grand potentiel à être appliqué dans la perspective transfrontière, l'adaptation écosystémique a également une grande valeur pour les communautés locales, puisqu'elle les protège des effets du changement climatique tout en présentant divers avantages socio-économiques et écologiques essentiels au bien-être humain comme, par exemple, l'eau potable et la nourriture. Les mesures d'adaptation

¹ <https://www.unenvironment.org/explore-topics/climate-change/what-we-do/climate-adaptation/ecosystem-based-adaptation>

² Convention sur la diversité biologique (2009)

³ Guide de mise en œuvre « Des paroles aux actes » pour faire face aux catastrophes liées à l'eau et pour la coopération transfrontière, disponible à l'adresse suivante : http://www.unece.org/fileadmin/DAM/env/water/publications/WAT_56/ECE_MP.WAT_56_E_web.pdf.

écosystémique devraient par conséquent être mises en œuvre en étroite consultation et coopération avec les communautés locales⁴.

Les domaines de l'adaptation écosystémique comprennent la gestion intégrée des ressources en eau, la gestion durable des forêts et l'agriculture durable⁵. Par exemple, les systèmes de plaines alluviales ou les systèmes de rivières à méandres peuvent retenir de grandes quantités d'eau et réduire l'écoulement, et atténuer ainsi les risques d'inondations. Les catastrophes liées à la qualité de l'eau (par exemple, des conditions hypertrophiques, un niveau de salinité de l'eau élevé ou des eaux anoxiques résultant du changement climatique) peuvent souvent être atténuées par le biais d'une gestion durable des forêts pour modifier les conditions d'écoulement et améliorer la qualité de l'eau des systèmes riverains et lacustres⁶.

Le rôle essentiel de l'adaptation écosystémique est reconnu au sein des engagements et cadres mondiaux, tels que les Objectifs de développement durable, l'Accord de Paris conclu au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015–2030 et les activités du Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe (UNISDR), le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique au titre de la Convention sur la diversité biologique, la Convention de Ramsar et autres⁷.

La Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau) traite de la conservation et de la restauration des écosystèmes, ainsi que de l'application de l'approche écosystémique dans le cadre de la gestion durable des ressources en eau au niveau transfrontière. La Convention sur l'eau a entamé les activités pertinentes au début des années 2000, en organisant quelques ateliers de renforcement des capacités sur le rôle des écosystèmes liés à l'eau, les services écosystémiques et le financement de la conservation des écosystèmes, suivis par la publication des recommandations relatives au paiement des services rendus par les écosystèmes dans la gestion intégrée des ressources en eau.

Actuellement, la Convention sur l'eau se consacre à l'adaptation écosystémique, principalement à travers son Équipe spéciale de l'eau et du climat et son Réseau mondial de bassins œuvrant à l'adaptation au changement climatique, et également à travers ses activités sur les interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes. L'adaptation écosystémique a notamment été prise en compte dans l'élaboration des évaluations des impacts du changement climatique et de la vulnérabilité transfrontière, l'élaboration de plans et stratégies d'adaptation par les bassins, la priorisation et la mise en œuvre de mesures d'adaptation écosystémique concrètes sur le terrain dans les bassins pilotes, le renforcement des capacités pour faire face aux catastrophes liées à l'eau dues au changement climatique et le financement de l'adaptation au changement climatique, notamment l'adaptation écosystémique. Actuellement, l'Équipe spéciale et le Réseau mondial sont davantage impliqués dans le renforcement des capacités et le partage d'expérience concernant les divers outils d'adaptation au changement climatique, où l'adaptation écosystémique constitue l'une des approches principales à traiter dans la perspective transfrontière. L'atelier mondial pertinent qui se tiendra les 29-30 avril 2019 à Genève sera ainsi consacré à l'adaptation écosystémique dans les bassins transfrontières.

II. Objectifs et thèmes de l'atelier

L'atelier vise à analyser l'adaptation écosystémique dans la gestion des ressources en eau, en partageant l'expérience acquise par les bassins du monde entier. Il s'attachera à examiner les approches et mesures écosystémiques d'adaptation au changement climatique adoptées au sein des bassins transfrontières et au

⁴ <http://web.unep.org/coastal-eba/what-is-eba>

⁵ <https://www.iucn.org/resources/issues-briefs/ecosystem-based-adaptation>

⁶ Guide de mise en œuvre « Des paroles aux actes » pour faire face aux catastrophes liées à l'eau et pour la coopération transfrontière, disponible à l'adresse suivante :

http://www.unece.org/fileadmin/DAM/env/water/publications/WAT_56/ECE_MP.WAT_56_E_web.pdf.

⁷ <https://www.cbd.int/sbstta/sbstta-22-sbi-2/EbA-Eco-DRR-Guidelines-en.pdf>

niveau national, identifier les bonnes pratiques et les enseignements tirés et formulera des conclusions pour les activités à venir.

Plus particulièrement, l'atelier se fixe les objectifs ci-dessous et couvrira les questions suivantes :

- analyser la valeur, les limites et les conditions pour l'adaptation écosystémique ;
 - o définition de l'adaptation écosystémique et la place qu'elle occupe dans le concept des solutions fondées sur la nature ;
 - o différents types de mesures d'adaptation écosystémique : reforestation, restauration des zones humides et rivières, flux environnemental, recharge des eaux souterraines ;
 - o gouvernance et politique actuelle et fondement juridique au niveau mondial, régional et national ;
- examiner comment l'adaptation écosystémique peut se révéler particulièrement utile au sein des bassins transfrontières en tant que mesure à "faible regret" ou "sans regrets" ;
 - o où et quand elle peut être mise à profit, les limites et conditions pour son application ;
 - o sa valeur dans le cadre d'une gamme plus large de mesures d'adaptation et de réduction des risques de catastrophe ;
 - o valeur de l'adaptation écosystémique pour les communautés locales qui dépendent des services écosystémiques ;
 - o intégration de l'adaptation écosystémique aux stratégies et plans transfrontières et nationaux d'adaptation et de réduction des risques de catastrophe et inversement ;
 - o l'adaptation écosystémique dans le contexte des interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes ;
- fournir les premiers outils pour l'adaptation écosystémique aux participants par le biais d'exercices interactifs, d'études des cas et d'une éventuelle visite sur le terrain :
 - o exemples tirés des bassins transfrontières et des pays ;
 - o méthodes et techniques pour l'adaptation écosystémique ;
- partager l'expérience acquise en termes de possibilités de financement de l'adaptation écosystémique au sein des bassins transfrontières ;
- identifier les priorités pour le futur travail possible sur le thème de l'adaptation écosystémique au titre de la Convention sur l'eau.

III. Participants

L'atelier rassemblera des praticiens du domaine de l'eau et des autorités en charge de l'adaptation au changement climatique au niveau national et transfrontière, des représentants de donateurs bilatéraux et multilatéraux, d'institutions financières et du secteur privé. Les représentants de gouvernements, d'organisations non gouvernementales et intergouvernementales, d'institutions financières internationales, du milieu universitaire, du secteur privé et d'autres experts constituent le public cible.

Afin de collecter des informations sur les activités en cours dans le domaine de l'adaptation écosystémique, les participants sont priés d'envoyer des informations concernant des exemples et études de cas sur les mesures, les outils et les approches relatives à l'adaptation écosystémique dans leurs bassins **d'ici le 18 mars 2019** à l'adresse suivante : hanna.plotnykova@un.org.

Veillez noter que vous pouvez nous fournir ces informations en anglais, en français, en russe et en espagnol ; la description ne doit pas dépasser les 500 mots.

IV. Organisation du travail

L'atelier se déroulera les 29 et 30 avril 2019, en amont de la dixième réunion de l'Équipe spéciale de l'eau et du climat (1 mai 2019), qui examinera toutes les activités menées sur le changement climatique au titre de la Convention sur l'eau.

L'atelier mêlera présentations et discussions en plénière, discussions en petits groupes, exercices, et comprendra une éventuelle visite sur le terrain. Les langues de travail seront l'anglais, le français, le russe et l'espagnol.

Un programme détaillé sera publié en avril 2019.

V. Partenaires concernés

L'atelier sera organisé sous l'égide du Gouvernement des Pays-Bas et de la Suisse, avec le soutien du secrétariat de la Convention sur l'eau. L'atelier est organisé en coopération avec le RIOB, l'AGWA, l'UICN et le WWF.

Les activités menées sur l'adaptation au changement climatique dans les bassins transfrontières au titre de la Convention sur l'eau ont été entamées en 2006, en coopération avec des partenaires tels que l'AGWA, l'OSCE, le PNUD, l'OMS, l'OMM, et comprenait notamment l'élaboration de Lignes directrices sur l'eau et l'adaptation aux changements climatiques, un recueil de bonnes pratiques et d'enseignement tirés en 2015, de Lignes directrices pour faire face aux catastrophes liées à l'eau et pour la coopération transfrontière en 2018, une publication sur le financement de l'adaptation au changement climatique dans les bassins transfrontières en 2019, une série de formations et d'ateliers sur différents aspects de l'adaptation au changement climatique, un programme de projets pilotes et une plateforme pour le partage des expériences. En 2013, cette dernière s'est transformée en un réseau mondial de bassins, facilité en coopération avec le RIOB, qui vise à permettre la comparaison des méthodes et approches, encourager le partage de l'expérience acquise et promouvoir une vision partagée entre les bassins participants.

Les organisations suivantes sont partenaires à l'organisation de cet atelier :

- L'Alliance pour l'adaptation mondiale de l'eau (AGWA) est un réseau de banques de développement, de gouvernements, d'organisations de la société civile, et d'institutions à but lucratif axées sur le développement des pratiques optimales pour la mise en œuvre et la concrétisation de l'adaptation climatique abordée sous l'angle de l'eau, notamment l'adaptation écosystémique : <http://www.alliance4water.org>.
- Le Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB), qui réunit des organismes de bassins au niveau mondial pour échanger les bonnes pratiques en vue d'une meilleure gestion des ressources en eau à l'échelle du bassin, notamment concernant les contraintes liées aux changements mondiaux, à savoir, le changement climatique : <http://www.inbo-news.org>.
- L'UICN est la plus grande organisation mondiale de l'environnement composée d'organisations gouvernementales et non-gouvernementales qui s'attachent à démontrer que la biodiversité est fondamentale pour faire face à certains des plus grands défis auxquels notre planète est confrontée, tels que le changement climatique, par le biais d'approches novatrices, telles que l'adaptation écosystémique : www.iucn.org.
- Le WWF est la plus grande organisation de conservation au monde. De l'Amazonie au Zambèze, le WWF mène des projets de conservation de l'eau douce dans plus de cinquante pays – allant de la protection d'espèces emblématiques, comme l'esturgeon et le dauphin d'eau douce, à la restauration des zones humides et le maintien du libre flux des rivières. Le WWF préconise constamment une protection des habitats plus efficace au niveau national et international : http://wwf.panda.org/our_work/water/

VI. Informations pratiques

L'atelier s'ouvrira le lundi 29 avril à 10h00 et prendra fin le mardi 30 avril 2019 à 18h00. Il se déroulera au Palais des Nations, à Genève, salle VII. L'atelier sera suivi par la dixième réunion de l'Équipe spéciale de l'eau et du climat, qui se déroulera le 1er mai 2019 à Genève. Les langues de travail seront l'anglais, le français, le russe et l'espagnol.

Les participants éligibles provenant de pays avec des économies en transition et de pays en développement, peuvent demander une aide financière afin de faciliter leur participation à la réunion en utilisant le formulaire de demande d'aide financière disponible sur le site Web de la réunion. Les demandes d'aide financière doivent être soumises au secrétariat de la CEE-ONU (mayola.lidome@un.org) dans les plus brefs délais et le lundi **18 mars 2019 au plus tard**. Aucune demande ne sera acceptée passé ce délai.

Les participants nécessitant un visa d'entrée doivent en informer le secrétariat de la CEE-ONU au plus vite. La Suisse faisant partie de l'espace Schengen, le délai nécessaire à l'obtention d'un visa peut s'étendre jusqu'à cinq semaines. Les participants devant obtenir un visa sont ainsi priés de soumettre leur inscription dès que possible et d'entamer les procédures de demande de visa au moins quatre semaines avant la réunion.

Les délégués souhaitant assister à la réunion sont priés de s'inscrire d'ici le 22 avril 2019 à l'aide du lien suivant : <https://uncdb.unece.org/app/ext/meeting-registration?id=kABILi>. Veuillez utiliser les navigateurs Chrome ou Internet Explorer pour procéder à l'inscription en ligne. En cas de difficulté, veuillez contacter le secrétariat par courrier électronique (mayola.lidome@un.org). Avant la réunion, les participants sont priés d'obtenir leur badge d'identification au bureau des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'Office des Nations Unies à Genève, situé au portail de Pregny, 14 Avenue de la Paix (voir le plan sur le site internet ci-dessous). Veuillez prévoir du temps à cet effet.

Des informations pratiques sur le Palais des Nations, ainsi que sur le transport et l'hébergement à Genève, sont disponibles en ligne à l'adresse suivante : <http://www.unece.org/meetings/practical.htm>

De plus amples informations et des documents pertinents seront mis à disposition sur le site Web suivant en temps voulu : <https://www.unece.org/index.php?id=50193>.